

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 411**15 avril 2003****SOMMAIRE**

A B M Luxembourg S.A., Steinfort	19684	FIM Luxembourg S.A., Fortis Investment Management Luxembourg S.A., Luxembourg	19709
Allied Arthur Pierre S.A., Strassen	19707	Fondation de Recherche Cancer et Sang, Luxembourg	19714
Barilla Net S.A., Luxembourg	19718	G.F.Santos, S.à r.l., Luxembourg	19683
BCD Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	19727	Galileo S.A.H., Luxembourg	19718
BCD Technology S.A., Luxembourg	19725	Galileo S.A.H., Luxembourg	19718
Berton Company S.A., Luxembourg	19727	Gamirco S.A., Luxembourg	19715
Bhartiya International Holdings S.A., Luxembourg	19723	Gamirco S.A., Luxembourg	19715
BRE/Nicolaus, S.à r.l., Luxembourg	19728	Gascony S.A., Luxembourg	19687
BRE/Thames Exchange, S.à r.l., Luxembourg ..	19726	Gasparini International Developments S.A., Luxembourg	19717
Breef S.A.H., Luxembourg	19724	Glenelg Investments, S.à r.l., Luxembourg	19715
Breef S.A.H., Luxembourg	19724	Global Fund Services (Luxembourg) S.A., Munsbach	19683
Breef S.A.H., Luxembourg	19724	Gogo Holding International S.A.	19725
CF Invest Benelux S.A., Luxembourg	19705	Groupe Assurgarantie S.A., Luxembourg	19695
Chrismay S.A., Luxembourg	19697	Groupe Assurgarantie S.A., Luxembourg	19696
Cinderella, S.à r.l., Remich	19709	HK Fashion Partners, S.à r.l., Frisange	19713
Citadel Canterbury, S.à r.l., Munsbach	19685	Ideogramme Futur Investments S.A., Luxembourg	19682
Citadel Canterbury, S.à r.l., Munsbach	19686	Ideogramme Futur Investments S.A., Luxembourg	19682
Clubstone Management S.A., Luxembourg	19728	IIG Holding S.A.	19725
Cofingest S.A., Luxembourg	19696	Immo-Danbe, S.à r.l.	19698
Cofingest S.A., Luxembourg	19696	ING International (II), Sicav, Luxembourg	19699
Compagnie Financière Smyrna S.A., Luxembourg	19726	Investments Forus S.A.	19726
Comptoir Foncier Invest Benelux S.A., Luxembourg	19707	IT Masters International S.A., Information Technology Masters International S.A., Walferdange	19713
Country Paradise Design and Consultancy S.A., Luxembourg	19724	Kodiak S.A., Luxembourg	19687
Createl International S.A., Luxembourg	19682	Komiashi S.A.	19725
DB Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	19714	Lamber S.A., Luxembourg	19728
Deux Alpes Holding S.A., Luxembourg	19693	Lamber S.A., Luxembourg	19728
Deux Alpes Holding S.A., Luxembourg	19695	Largo Investments S.A.	19725
Développement Agricole et Rural S.A., Luxembourg	19721	LNR Euro CMBS, S.à r.l., Luxembourg	19697
Développement Agricole et Rural S.A., Luxembourg	19721	LNR Euro CMBS, S.à r.l., Luxembourg	19698
Développement Agricole et Rural S.A., Luxembourg	19721	LUXREST, Société de Gestion de Restaurants, S.à r.l., Luxembourg	19702
Enface S.A.H., Luxembourg	19719	LUXREST, Société de Gestion de Restaurants, S.à r.l., Luxembourg	19704
Enface S.A.H., Luxembourg	19719		
European Investment Target S.A.H., Luxembourg	19717		
FIM Luxembourg S.A., Fortis Investment Management Luxembourg S.A., Luxembourg	19708		

Mega Environnement S.A., Luxembourg	19713	vestissements Mécaniques et Electriques S.A., Luxembourg	19721
Opuscles S.A.H., Luxembourg	19717	SigmaKalon Luxco 2, S.à r.l., Munsbach	19710
Parfums & Co S.A., Luxembourg	19718	SigmaKalon Luxco 2, S.à r.l., Munsbach	19712
Parsiflor S.A.H., Luxembourg	19718	Soparti S.A., Luxembourg	19701
Participations Financières Internationales S.A., Luxembourg	19716	T & M Holding S.A., Luxembourg	19716
PDR Lux Holdings, S.à r.l., Luxembourg	19688	T & M Holding S.A., Luxembourg	19719
Pirelli Financial Services S.A., Luxembourg	19716	Tone S.A., Luxembourg	19726
Pirelli Financial Services S.A., Luxembourg	19716	Tricat Europe S.A., Luxembourg	19714
Plastichem S.A., Luxembourg	19717	Via Primaticcio, S.à r.l., Luxembourg	19724
Realpart S.A., Luxembourg	19704	Walsingham, S.à r.l., Luxembourg	19719
Realpart S.A., Luxembourg	19705	Waterfront, S.à r.l., Luxembourg	19719
Recreation & Sportinvest S.A., Luxembourg	19723	Willie Lux, S.à r.l., Remich	19722
Regilux Investments, S.à r.l., Luxembourg	19712	Würth Reinsurance Company S.A., Luxembourg	19713
S.H.D. S.A., Luxembourg	19727		
S.H.D. S.A., Luxembourg	19727		
SEPIMEL S.A., Société Européenne pour les Investissements Mécaniques et Electriques S.A., Luxembourg	19720		
SEPIMEL S.A., Société Européenne pour les In-			

IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 57.478.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(013020.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

IDEOGRAMME FUTUR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 57.478.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(013016.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

CREATEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 62.651.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012879.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

GLOBAL FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 44.983.

The balance sheet as per December 31st, 2002, registered in Luxembourg, on April 3, 2003, réf. LSO-AD00857, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on April 4, 2003. As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, April 3, 2003.

Pour GLOBAL FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

G. Schneider

Director

(012564.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2003.

G.F.SANTOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 382, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 92.032.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Victor César Dos Santos Ferreira, commerçant, né le 28 octobre 1971 à Porto (Portugal), demeurant à L-3257 Bettembourg, 54 rue Marie-Thérèse.

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de G.F.SANTOS, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui en sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

La comparante respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à six cent soixante euros.

Gérance

La comparante a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant technique et administratif: Monsieur Victor César Dos Santos Ferreira, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature unique du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-2442 Luxembourg, 382 rue de Rollingergrund.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: Dos Santos Ferreira, D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2003, vol. 886, fol. 22, case 5. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 février 2003.

G. D'Huart.

(008555.3/207/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

A B M LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, route de Koerich.

R.C. Luxembourg B 92.031.

—
STATUTS

L'an deux mil trois, le six février.

Par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Johannes Brands, administrateur de sociétés, né le 19 juin 1942, à Zwijndrecht (NL), demeurant à B 1840 Londerzeel, Hoogveld 19

2) Monsieur Patrick Hisette, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1968, à Arlon (B), demeurant à L-8825 Perlé, 35 route d'Arlon.

3) Monsieur Patrick Kimmer, administrateur de sociétés, né le 6 février 1960, à Arlon (B), demeurant à L-8437 Steinfort, 50, rte de Koerich.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de A B M LUXEMBOURG S.A.

Cette société aura son siège à Steinfort. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée

Art. 2. La société a pour objet la vente et la locations de machines, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), divisé en cent actions de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de chaque administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2004.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du Capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Johannes Brands, préqualifié,	50 actions
2) Monsieur Patrick Hissette, préqualifié,	25 actions
3) Monsieur Patrick Kimmer, préqualifié,	25 actions
Total:	100 actions

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euro se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2.- sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Johannes Brands, préqualifié.
 - b) Monsieur Patrick Hissette, préqualifié
 - c) Monsieur Patrick Kimmer; préqualifié.
3. est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Frédéric Biren, indépendant, né le 7 janvier 1970, à Arlon (B), demeurant à B-6700 Arlon, 61 rue du Luxembourg.

4. le siège social de la société est fixé à L-8437 Steinfort, 50, rte de Koerich.

Sont nommés administrateurs-délégués: Monsieur Patrick Hissette et Monsieur Patrick Kimmer, préqualifiés.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Brands, Hissette, Kimmer, D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 février 2003, vol. 886, fol. 12, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 février 2003.

G. D'Huart.

(008566.3/207/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2003.

CITADEL CANTERBURY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.988.

In the year two thousand and three, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

There appears:

CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

here represented by, Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy established in Chicago, Illinois, on February 13, 2003.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that.

I. The appearing party is the sole shareholder of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of CITADEL CANTERBURY, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 19, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1312 of September 9, 2002, and whose bylaws have been amended pursuant to a notarial deed dated July 2, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1328 of September 13, 2002 and to a notarial deed dated July 15, 2002, published in the Mémorial, Recueil C 2002 page 68930 and to a notarial deed dated September 11, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1590 du 6 novembre 2002.

II. The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end from the thirty-first December to the thirty-first March of each year, the first accounting year of the Company closing therefore on the thirty-first March 2003.

III. As a result, the sole shareholder resolves to amend article 15 of the articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«The company's financial year starts on the first day of April and ends on the thirty-first day of March of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

Ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une procuration donnée à Chicago, Illinois le 13 février 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CITADEL CANTERBURY, S.à r.l., ayant son siège social à 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1312 du 10 septembre 2002 et dont les statuts ont été amendés par acte notarié du 2 juillet 2002 publié au Mémorial, Recueil C n° 1328 du 13 septembre 2002, par acte notarié du 15 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil C 2002 page 68930 et par acte notarié du 11 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil C n° 1590 du 6 novembre 2002.

II. L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société pour la porter du trente et un décembre au trente et un mars de chaque année, la première année sociale de la Société se terminant ainsi le trente et un mars 2003.

III. En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, vol. 137S, fol.100, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2003.

J. Elvinger.

(009451.5/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

CITADEL CANTERBURY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.988.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(009453.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2003.

KODIAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 83.390.

L'an deux mil trois, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme KODIAK S.A., (RC N° B 83.390), avec siège à L-1466 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C N° 531 du 13 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à L 5368 Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Alberto De Vita, administrateur de sociétés, demeurant à L-5320 Contern.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de cinquante mille (EUR 50.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet de la société et en conséquence l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet d'acheter et de vendre tout type de matériel de sécurité, d'identification ainsi que tous autres équipements de prévention nécessaires à la sécurité dans tous domaines.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ cinq cent quinze euro.

Dont acte, fait et passé Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: De Vita, Arosio, Quintus-Claude, D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2003, vol. 886, fol. 40, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 mars 2003.

G. D'Huart.

(008763.4/207/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

GASCONY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 63.367.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GASCONY S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 1^{er} octobre 2002 que:

- L'assemblée décide de confirmer le changement de l'adresse du siège social de L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, à partir du 7 octobre 2002.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04863. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012169.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PDR LUX HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 92.055.

STATUTES

In the year two thousand one, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

The company IDT INTERNATIONAL TELECOM, INC., a limited liability company, with its registered office at 520 Broad Street, Newark, New Jersey, 07102, USA,

represented by Maître Lucile Makhoulouf, lawyer, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy issued on February 20, 2003.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the notary will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Maître Lucile Makhoulouf, prenamed, has stated that it has formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 as modified and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is PDR LUX HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above mentioned purposes.

Art. 4. The company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole member, or in case of plurality of members, of the general meeting of the members.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or in the case of plurality of managers, by the board of managers.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-), represented by three hundred (300) corporate units having a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.

When and as long as all the corporate units are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single member as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own corporate units provided that they can be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The corporate units are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per corporate unit. If several persons own a corporate unit, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the corporate unit. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the corporate unit encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. If the company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members. The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of corporate units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the corporate units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a member will not put an end to the company. In case of the death of a member, the company will survive between his legal heirs and the remaining members.

Art. 10. The company is managed and administered by one or several managers, whether members or third parties. The power of a manager is determined by the general members' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general members' meeting deliberating with a majority of votes.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by (i) the individual signature of the sole manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or (ii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate his/its powers to conduct the daily management and affairs of the company and the representation of the company for such management and affairs, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person, who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or-by cable, telegram, telefax, or by email another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, or telefax.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- interim accounts are established by the board of managers,
- these accounts must show a profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
- the payment is made once the company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the company are not threatened.

Art. 11. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 12. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by members representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the members representing three quarters of the corporate capital.

Art. 13. The company's financial year runs from the first of August to the thirty-first of July of the following year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first day of July, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the members.

The annual accounts will be at the disposal of the members at the registered office of the company.

Out of the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company.

The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Art. 15. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the management will carry out the liquidation or any other person appointed by the members.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the members proportionally to the corporate units they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no member should be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 16. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the members refer to the legal provisions in force.

Transitory provision

The first financial year will begin now and will end on July 31, 2003.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing, represented by Maître Lucile Makhlouf, prenamed, declares to subscribe all the three hundred (300) corporate units.

The subscriber states and acknowledges that the entire corporate capital represented by the three hundred (300) corporate units has been fully paid up by a payment in cash, so that the sum of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) is at the free disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, are estimated to about EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros).

For the purpose of registration, the capital of the Company is evaluated at EUR 13,890.17 (thirteen thousand eight hundred and ninety Euros and seventeen cents).

Resolutions of the partner

The pre-named sole member, duly represented, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mr Douglas Wesley Mauro, financial, residing at Cold Hill Road 18, Morris Plains, New Jersey, 07959, USA;
- Mrs Pongchand Permsuvan, financial, residing at 60 East Crescent Avenue, Ramsey, New Jersey, 07446, USA;
- Mr Richard Mark Reingold, lawyer, residing at 2 Harford Walk, London N2 OJB, England;
- M^e François Brouxel, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L2320 Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxy holder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société IDT INTERNATIONAL TELECOM, INC., une société anonyme, avec siège social à 520 Broad Street, Newark, New Jersey, 07102, USA,

représentée par Maître Lucile Makhlouf, avocat, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration établie le 20 février 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Maître Lucile Makhlouf, prénommée, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de PDR LUX HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège pourra être transféré dans les limites de la commune de la Ville de Luxembourg par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La société pourra ouvrir des bureaux et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, par simple résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille US Dollars (USD 15.000,-), représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US Dollars (USD 50,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Si la société a au moins deux associés, les parts peuvent être cédées librement entre les associés.

Les cessions de parts entre vifs à des non associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non associés sont subordonnées à l'agrément donné par les détenteurs de parts représentant pas moins des trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettront pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant sont déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les opérations d'administration et de disposition au nom de la Société et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par (i) la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) qui aura/ont reçu le pouvoir d'engager la société par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la société et la représentation de la société pour de telles affaires, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux

à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Le ou les gérants pourront nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence devra être mentionnée dans la convocation.

Cette convocation pourra être écartée par l'accord écrit ou par télégramme, télécopie ou par email de chaque gérant. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail.

Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées en réunion du conseil de gérance. De telles signatures pourront apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et pourront résulter de lettres ou télécopies.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- ces comptes doivent montrer un profit, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés,
- le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la société ne sont pas menacés.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'exercice social court du premier août au trente et un juillet de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année, au trente et un juillet, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Les associés pourront prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social.

L'assemblée des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera la manière dont les bénéfices nets annuels devront être alloués.

Art. 15. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 juillet 2003.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée par Maître Lucile Makhoulouf, prénommée, déclare souscrire aux trois cents (300) parts sociales.

La société qui souscrit et comparet déclare et reconnaît que tout le capital social représenté par les trois cents (300) parts sociales a été intégralement libéré par un paiement en espèces, de telle façon que la somme de quinze mille US Dollars (USD 15.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital de la Société est évalué à EUR 13.890,17 (treize mille huit cent quatre-vingt-dix euros et dix-sept cents).

Résolutions de l'associée

L'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Douglas Wesley Mauro, financier, résidant à Cold Hill Road 18, Morris Plains, New Jersey, 07959, USA;
- Madame Pongchand Permsuvan, financier, résidant à 60 East Crescent Avenue, Ramsey, New Jersey, 07446, USA;
- Monsieur Richard Mark Reingold, juriste, résidant à 2 Harford Walk, London N2 OJB, England;
- Maître François Brouxel, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de ladite mandataire, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, à la date prémentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Makhoulouf, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2003, vol. 17CS, fol. 17, case 7. – Reçu 139,22 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 mars 2003.

T. Metzler.

(008870.3/222/333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

**DEUX ALPES HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 67.267.

L'an deux mille trois, le trente janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme DEUX ALPES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 27 novembre 1998 par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 79 du 9 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la Présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Qui désigne comme secrétaire Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente des articles 2 et 15 des statuts.
2. Conversion du capital social souscrit et libéré de la société de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2002.
3. Augmentation du capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 269.009,79 (deux cent soixante-neuf mille neuf euros et soixante-dix-neuf cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes) à EUR 299.996,48 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et quarante-huit cents) par apport en nature.
4. Suppression de la valeur nominale des actions.
5. Modification subséquente des alinéas premier et second de l'article 3 des statuts.
6. Divers.

Constataion de la validité de l'Assemblée

Tous les faits exposés par Madame le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibération

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte qu'elle ne sera pas plus soumise au régime fiscal des sociétés holding de 1929 mais au régime de droit commun applicable aux sociétés de participations financières.

Suite à ce qui précède, les nouveaux articles 2 et 15 des statuts seront libellés comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

«**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société jusqu'ici en francs luxembourgeois pour l'exprimer en euro, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change officiel d'un euro pour 40,3399 francs luxembourgeois, tel qu'il a été irrévocablement défini au 31 décembre 1998.

En conséquence, le capital social souscrit de la société est de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale EUR 24.789 (vingt-quatre euros et sept cent quatre-vingt-neuf cents) et le capital social autorisé de la société est de EUR 619.733,81 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros et quatre-vingt cents), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions de valeur nominale EUR 24.789,- (vingt-quatre euros et sept cent quatre-vingt-neuf cents).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit d'un montant de 269.009,79 (deux cent soixante-neuf mille neuf euros et soixante-dix-neuf cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 299.996,48 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et quarante-huit cents) par la création et l'émission de 10.852 actions nouvelles.

Les 10.852 nouvelles actions sont souscrites et libérées par apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance de l'actionnaire HOLDING CONSULTANTS S.A. à la société d'un montant de 269.009,79 EUR.

Conformément aux articles 26-1 et 3-1 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, la valeur de cet apport en nature est établie par un rapport en date du 24 janvier 2003, de M. Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, établi à Luxembourg, dont les conclusions sont les suivantes: «Sur base des effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre.»

Ce rapport après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre de supprimer la valeur nominale des actions, de sorte que celles-ci seront sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 299.996,48 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et quarante-huit cents), représenté par 12.102 (douze mille cent deux) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à EUR 619.733,81 (six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros et quatre-vingt cents), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Signé: M. Goebel, K. Mastinu, C. Graff, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 15CS, fol. 93, case 7. – Reçu 2.690,10 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

J. Elvinger.

(008795.5/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

DEUX ALPES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 67.267.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(008797.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

**GROUPE ASSURGARANTIE S.A., Société Anonyme,
(anc. GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 48.785.

L'an deux mille trois, le vingt-sept janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R. C. Luxembourg section B numéro 48.785, constituée suivant acte reçu le 14 septembre 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 25863.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les cent vingt-six (126) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article deux des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

2) Modification de la dénomination sociale de la société de GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A. en GROUPE ASSURGARANTIE S.A.

3) Modifications afférentes des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article deux des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A. en GROUPE ASSURGARANTIE S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article un des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GROUPE ASSURGARANTIE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 137S, fol. 92, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2003.

J. Elvinger.

(008810.5/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

**GROUPE ASSURGARANTIE S.A., Société Anonyme,
(anc. GROUPE ASSURGARANTIE HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 48.785.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(008811.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

COFINGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 47.525.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

COFINGEST S.A.

R. Lanners / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(012700.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

COFINGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 47.525.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

COFINGEST S.A.

R. Lanners / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(012702.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

CHRISMAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 50.950.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme ANCONA S.A., avec siège aux Seychelles, (inscrite auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 010955) ici représentée par Monsieur Didier Ducommun, avocat, demeurant à F-21300 Chenove, 30, rue Ernest Renan,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de CHRISMAY S.A., ayant son siège à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, (R. C. N° B 50.950), constituée suivant acte notarié du 7 avril 1995, publié au Mémorial C page 17538/1995.

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois, représenté par dix mille actions (10.000) sans valeur nominale, elles-mêmes divisées en mille actions ordinaires de classe A et neuf mille actions privilégiées de classe B.

- que la mandante soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, la mandante soussignée déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société avec effet rétroactif au 31 décembre 2002.

- que la mandante soussignée déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

- que la mandante soussignée donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société avec effet rétroactif au 31 décembre 2002.

Sur ce, le comparant, ès qualité a présenté au notaire instrumentant les certificats d'actions au porteurs qui ont été immédiatement détruits.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de cinq cent quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: D. Ducommun, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2003, vol. 886, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 mars 2003.

G. D'Huart.

(008885.3/207/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

LNR EURO CMBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LNR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l.).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 89.169.

L'an deux mille trois, le douze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LNR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, R. C. Luxembourg section B numéro 89.169, constituée suivant acte reçu le 11 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page 76966 de 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Modification de la dénomination de la société en LNR EURO CMBS, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la société en LNR EURO CMBS, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«There exists a Limited Liability Company (Société à responsabilité limitée) under the name LNR EURO CMBS, S.à r.l. governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended.»

Version française:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LNR EURO CMBS, S.à r.l., régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les «sociétés à responsabilité limitée», telles que modifiées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, vol. 138S, fol. 20, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

J. Elvinger.

(008814.5/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

**LNR EURO CMBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LNR EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.169.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(008817.4/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2003.

IMMO-DANBE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 84.988.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ordre du jour:

Démission du gérant administratif.

Le capital à 100% réunit à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2003 accepte la démission du gérant administratif Monsieur Ciatti Jos demeurant à Bascharage et ceci avec toute décharge et avec effet du 20 décembre 2002.

Rodange, le 20 janvier 2003.

Lu et approuvé

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00696. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012211.2/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

ING INTERNATIONAL (II), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.873.

In the year two thousand three, on the twenty-fourth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ING INTERNATIONAL (II), R. C. Luxembourg section B number 41.873, a société anonyme - SICAV, with its registered office in L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, incorporated by deed on November 20th 1992, published in the Mémorial C number 630 of December 30th 1992.

The meeting is presided by Mrs Anne Molitor, employee, residing in Mamer.

The chairman appointed as secretary Mrs Marie-Josée Beyaert-Kieffer, employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvianne Baronheid, employee, residing in Anlier (Belgium).

The chairman requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the members of the board and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the deed.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convoked by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C on January 6th 2003 and January 15th 2003;

- in the newspaper «Luxemburger Wort» on January 6th 2003 and January 15th 2003;

- in the newspaper «Het Financieel Dagblad» on January 13th 2003;

as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. The proposed modification of article 3 of the Articles of Association is to replace the first paragraph of the article which shall be worded as follows: «The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.»

2. The proposed modification of article 4 is to change the registered office of the Company which will be established in Luxembourg, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

3. The proposed modification of article 6 is to replace this article by a new article denominated «Compartments», which shall be worded as follows:

«The Board of Directors may, at any time, create different portfolio of assets corresponding to categories of shares, each one corresponding to a distinct part or «compartment» of the Company's net assets. It shall assign a particular name to them, which it may amend, and may limit or extend their lifespan if it sees fit.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant category of shares. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each compartment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that all or part of the assets of two or more compartments be co-managed among themselves on a segregated or on a pooled basis.

The Company may reduce the amount of its capital by cancelling the shares of a particular compartment. Fixed-term compartments shall be automatically wound up at their term.»

4. The proposed modification of article 7 is to replace this article by a new article denominated «Classes of shares and forms of shares», allowing the Board of Directors to issue within each compartment, one or several classes, types or sub-types of shares which may be limited to a specific group of investors or which may differ from another with regard to the distribution policy, the cost structure, the currency or any other distinguishing features as may be decided by the Board of Directors. Furthermore, the company may issue bearer shares or registered shares. Shareholders may exchange their bearer shares for registered shares and vice versa. For more details Shareholders should refer to the modified articles of association and the modified prospectus.

5. The proposed modification of article 8 is to replace this article by a new article denominated «Termination and amalgamation of compartments or classes of shares», allowing the Board of Directors to decide, under certain conditions such as a decrease of the net assets of any compartment or any class below a certain minimum level, or the modification of the political, economic or monetary situation, restructuring transactions such as: redemption of all the shares of a category or class of shares, allocation of the assets of any compartment to those of any other compartment of the Company or to another Company. The decision process to merge or liquidate compartments is fully detailed in the modified articles of association.

6. The proposed modifications of article 11 aims, firstly at bringing this article in line with the provision of the new article 6 with respect to ring-fencing of liabilities between compartments, with insertion of the following wording «... The assets of a compartment will only comprise debts, commitments and obligations that concern this compartment»; secondly, a paragraph is added under sub-section III concerning the valuation of the money market instruments and other short term securities.

7. The proposed modification of article 13 is to add a point h) to article 13 of the Articles of Association allowing the Board of Directors the suspension of the net asset value as well as the issues, redemptions and conversion of shares amid restructurings: «The Board of Directors is authorised to suspend the calculation of the net asset value (...) 'h) in

order to establish exchange parities in the context of mergers, asset contributions, splits or any restructuring transactions, within, by or in, one or several compartments of the Company».

8. The proposed modification of article 35 aims to bring this article in line with Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended. The second paragraph of this article is currently providing that «an amendment of the terms and conditions of the Company which might have the effect of reducing the rights or guarantees of the shareholders, or which might impose costs upon the shareholders, may only enter into force after a limit of 3 months from the date of approval of the amendment by the General Meeting. During these 3 months, shareholders may continue to apply for the redemption of their shares on the conditions previously in force», is cancelled.

IV.- That it appears from the attendance list, that from the 2,292,422,427 shares currently issued, representing the whole capital of the corporation, only 10 shares are represented at the meeting and that, seen the agenda and the prescriptions of article 67 of the law on commercial companies, the present meeting is not regularly constituted and cannot deliberate on the agenda; that a second extraordinary general meeting must be convoked with the same agenda, which regularly constituted shall validly deliberate, whatever the portion of the capital may be represented.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme - Sicav ING INTERNATIONAL (II), R. C. Luxembourg section B numéro 41.873, ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 1992, publié au Mémorial C numéro 630 du 30 décembre 1992.

L'assemblée est présidée par Madame Anne Molitor, employée privée, demeurant à Mamer.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Josée Beyaert-Kieffer, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvianne Baronheid, employée privée, demeurant à Anlier (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste et les procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C du 6 janvier 2003 et du 15 janvier 2003;
 - au journal «Luxemburger Wort» du 6 janvier 2003 et du 15 janvier 2003;
 - au journal «Het Financieel Dagblad» du 13 janvier 2003;
- ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) The proposed modification of article 3 of the Articles of Association is to replace the first paragraph of the article which shall be worded as follows: «The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.»

2) The proposed modification of article 4 is to change the registered office of the Company which will be established in Luxembourg, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

3) The proposed modification of article 6 is to replace this article by a new article denominated «Compartments», which shall be worded as follows:

«The Board of Directors may, at any time, create different portfolio of assets corresponding to categories of shares, each one corresponding to a distinct part or «compartment» of the Company's net assets. It shall assign a particular name to them, which it may amend, and may limit or extend their lifespan if it sees fit.

As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant category of shares. With regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each compartment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the sales documents of the shares of the Company, that all or part of the assets of two or more compartments be co-managed among themselves on a segregated or on a pooled basis.

The Company may reduce the amount of its capital by cancelling the shares of a particular compartment. Fixed-term compartments shall be automatically wound up at their term.»

4) The proposed modification of article 7 is to replace this article by a new article denominated «Classes of shares and forms of shares», allowing the Board of Directors to issue within each compartment, one or several classes, types or sub-types of shares which may be limited to a specific group of investors or which may differ from another with re-

gard to the distribution policy, the cost structure, the currency or any other distinguishing features as may be decided by the Board of Directors. Furthermore, the company may issue bearer shares or registered shares. Shareholders may exchange their bearer shares for registered shares and vice versa. For more details Shareholders should refer to the modified articles of association and the modified prospectus.

5) The proposed modification of article 8 is to replace this article by a new article denominated «Termination and amalgamation of compartments or classes of shares», allowing the Board of Directors to decide, under certain conditions such as a decrease of the net assets of any compartment or any class below a certain minimum level, or the modification of the political, economic or monetary situation, restructuring transactions such as: redemption of all the shares of a category or class of shares, allocation of the assets of any compartment to those of any other compartment of the Company or to another Company. The decision process to merge or liquidate compartments is fully detailed in the modified articles of association.

6) The proposed modifications of article 11 aim, firstly at bringing this article in line with the provision of the new article 6 with respect to ring-fencing of liabilities between compartments, with insertion of the following wording «... The assets of a compartment will only comprise debts, commitments and obligations that concern this compartment»; secondly, a paragraph is added under sub-section III concerning the valuation of the money market instruments and other short term securities.

7) The proposed modification of article 13 is to add a point h) to article 13 of the Articles of Association allowing the Board of Directors the suspension of the net asset value as well as the issues, redemptions and conversion of shares amid restructurings: «The Board of Directors is authorised to suspend the calculation of the net asset value (...) 'h) in order to establish exchange parities in the context of mergers, asset contributions, splits or any restructuring transactions, within, by or in, one or several compartments of the Company.»

8) The proposed modification of article 35 aims to bring this article in line with Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended. The second paragraph of this article currently providing that «an amendment of the terms and conditions of the Company which might have the effect of reducing the rights or guarantees of the shareholders, or which might impose costs upon the shareholders, may only enter into force after a limit of 3 months from the date of approval of the amendment by the General Meeting. During these 3 months, shareholders may continue to apply for the redemption of their shares on the conditions previously in force», is cancelled.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 2.292.422.427 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, seulement 10 actions sont représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. Molitor, M.-J. Beyaert-Kieffer, S. Baronheid, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 17CS, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2003.

J. Elvinger.

(008998.2/211/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

SOPARTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 47.108.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de SER-FID ITALIANA S.p.A., avec siège social à Milan (Italie), en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 14 février 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

1) Que la société anonyme SOPARTI S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 47.108, a été constituée sous la dénomination de SOPARTI HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 16 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 265 du 7 juillet 1994 et que la dénomination et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, numéro 1160 du 1^{er} août 2002.

II) Que le capital social est fixé à deux millions quatre-vingt mille euros (2.080.000,- €) représenté par six cent cinquante (650) actions d'une valeur nominale de trois mille deux cents euros (3.200,- €) chacune.

III) Que SER-FID ITALIANA S.p.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SOPARTI S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société SOPARTI S.A. avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société SOPARTI S.A., SER-FID ITALIANA S.p.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de la société SOPARTI S.A. est réglé, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que les livres et documents sociaux de la société SOPARTI S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence, le comparant, es qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation par lacération des certificats d'actions émis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2003, vol. 17CS, fol. 19, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

P. Frieders.

(009046.3/212/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

LUXREST, SOCIETE DE GESTION DE RESTAURANTS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée,
(anc. GERELUX, GENERALE DE RESTAURATION LUXEMBOURG, S.à r.l.).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
 R. C. Luxembourg B 54.425.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GERELUX, GENERALE DE RESTAURATION LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 314 du 27 juin 1996.

L'assemblée se compose de ses deux seuls associés, à savoir:

- 1.- EGS INVEST, une société anonyme ayant son siège à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- 2.- Monsieur Roger Goetz, directeur de sociétés, demeurant à L-4078 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

Lesquels ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Exposé préliminaire

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Paris, le 6 décembre 2002, l'associée AVENANCE ENSEIGNEMENT, une société par actions simplifiée, ayant son siège à 61/69 rue de Bercy F-75012 Paris, a cédé à la société EGS INVEST, prédésignée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales dans la société GERELUX, GENERALE DE RESTAURATION LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée.

Suivant même acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Paris, le 6 décembre 2002, l'associée ENTREPRISE GENERALE DE SERVICES EN RESTAURATION «HEXAGONE», une société anonyme ayant son siège à 61/69, rue de Bercy, F-75012 Paris, a cédé à la société EGS INVEST, prédésignée, une (1) part sociale dans la société GERELUX, GENERALE DE RESTAURATION LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée.

Ces cessions ont été faites pour le prix total d'un euro (EUR 1,-).

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 18 décembre 2002,

l'associée la société EGS INVEST, prédésignée, a cédé à Monsieur Roger Goetz, prénommé, une (1) part sociale dans la société GERELUX, GENERALE DE RESTAURATION LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, pour le prix d'un centime d'euro.

Lesdits actes de cession de parts sociales, signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter conformément à l'article dix (10) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par AVENANCE ENSEIGNEMENT, prédésignée à la société EGS INVEST, prédésignée, en date du 6 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter conformément à l'article dix (10) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par ENTREPRISE GENERALE DE SERVICES EN RESTAURATION «HEXAGONE», prédésignée à la société EGS INVEST, prédésignée, en date du 6 décembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter conformément à l'article dix (10) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par la société EGS INVEST, prédésignée, à Monsieur Roger Goetz, prénommé, en date du 18 décembre 2002.

Ensuite Monsieur Michel Bertrand, directeur de société, domicilié 2, rue Montgolas, 69660 Collonges, lequel comparant représenté comme il est dit et agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société GERELUX, GENERALE DE RESTAURATION LUXEMBOURG, S.à r.l., déclare accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales dressées sous seing privé, en date du 6 décembre 2002 et du 18 décembre 2002,

et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée des associés décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des cinq cents (500) parts sociales existantes et représentatives de l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-).

Cinquième résolution

L'assemblée des associés décide de convertir le capital social de la société, de même que la comptabilité de la société, de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68).

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés au comptable actuel, ou à la personne responsable de la comptabilité de la société, pour procéder aux différentes écritures comptables qui s'imposent, et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Sixième résolution

L'assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) afin de le porter de son montant actuel - après conversion - de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par apport en numéraire de ladite somme à due concurrence, sans cependant créer, ni émettre des parts sociales nouvelles.

La preuve de ce paiement de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) effectué en numéraire par les associés au prorata de leur participation dans le capital social a été donnée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Septième résolution

L'assemblée des associés décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chaque part sociale à vingt-cinq euros (EUR 25,-) et de remplacer par conséquent les anciennes cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Huitième résolution

Afin de refléter la prédite cession de parts sociales, la conversion du capital social de Francs Luxembourgeois (LUF) en euros (EUR), et l'augmentation de capital et les cessions, l'assemblée des associés décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- EGS INVEST, prédésignée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	499
2.- Monsieur Roger Goetz, prénommé, une part sociale	1

Total: cinq cents parts sociales 500»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en SOCIETE DE GESTION DE RESTAURANTS en abrégé LUXREST, et de modifier l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de SOCIETE DE GESTION DE RESTAURANTS en abrégé LUXREST.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Lemmer, M. Bertrand, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2003, vol. 423, fol. 75, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2003.

H. Hellinckx.

(009092.4/242/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

LUXREST, SOCIETE DE GESTION DE RESTAURANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 54.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mars 2003.

H. Hellinckx.

(009093.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

REALPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 82.747.

L'an deux mille trois, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant à Helmsange,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme REALPART S.A., ayant son siège social à L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 22 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1236 du 27 décembre, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors,

en vertu d'une délégation de pouvoirs consentie par le conseil d'administration en date du 21 février 2003, dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société REALPART S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 21 février 2003, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article trois des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée à concurrence de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à celui de quatre-vingt-un mille euros (EUR 81.000,-), par la création et l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire Madame Valérie Di-mova, administratrice de sociétés, demeurant à Slunecna 640, 513 01 Semily I. Czech Republic.

V.- Que les cinq mille (5.000) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société REALPART S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation du capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

En français:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-un mille euros (EUR 81.000,-), représenté par huit mille cent (8.100) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.»

En anglais:

«**Art. 3. 1st paragraph.** The corporate capital is fixed at eighty-one thousand euros (EUR 81,000,-), represented by eight thousand one hundred (8,100) shares of ten euros (EUR 10,-) each, fully paid up.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Irthum, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 mars 2003, vol. 423, fol. 94, case 2. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mars 2003.

H. Hellinckx.

(009103.4/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

REALPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 82.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 mars 2003.

H. Hellinckx.

(009105.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

CF INVEST BENELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.679.

Projet de fusion par absorption d'une société existante

Les actionnaires de la société anonyme CF INVEST BENELUX seront convoqués en assemblée générale, en vue de délibérer sur la proposition de fusion par absorption par la société AGND que décrit le présent projet.

Ce projet d'absorption est établi conjointement avec le conseil d'administration de la société anonyme AGND conformément à la procédure décrite à l'article 261 alinéa 2 du code des sociétés organisant la fusion par absorption de société.

Afin de concentrer le dynamisme commercial des deux sociétés, les actionnaires de la société CF INVEST BENELUX, société absorbée, marqueront leur accord sur la fusion par absorption par la société AGND et inversement, les actionnaires de la société AGND, société absorbante, marqueront leur accord pour la fusion par absorption de la société CF INVEST BENELUX.

Dans ce cadre l'entité absorbante poursuivrait le même objet social que les deux sociétés à fusionner. L'objectif de cette fusion est donc de permettre de renforcer les infrastructures qui actuellement se complètent l'une et l'autre aux fins de pouvoir assurer une économie de charges, le maintien économique et la performance des opportunités du marché.

1. Description de la société AGND, société absorbante

Société anonyme AGND dont le siège statutaire est situé place des Combattants, 4 à Walcourt ayant pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger d'acquérir, de faire construire et de transformer des immeubles en vue de les donner en location.

Elle pourra faire toutes opérations notamment financières, nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, à l'exclusion de la location-financement au sens du code de la taxe sur la valeur ajoutée.

La société pourra s'intéresser par voies d'apport, de fusion, de souscription de toute manière, dans toute autre entreprise, association ou société ayant un objet similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser celui, de la société.

La société peut, en Belgique comme à l'étranger, accomplir tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet.

2. Description de la société absorbée et des éléments d'actifs et de passifs qui seront transférés

2.1 La société absorbée qui était nommée CF INVEST BENELUX dont le siège statutaire était situé à l'avenue Monterey, 39 à 2163 Luxembourg a comme objet de réaliser l'importation et l'exportation ainsi que toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises.

La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange et la vente, la constitution, la création, la transformation, la mise en valeur et l'exploitation, la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par souscription ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

Elle aura également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autre société luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

2.2 L'actuelle société anonyme CF INVEST BENELUX société absorbée apportera à la société anonyme AGND, société absorbante tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine ainsi que tous les droits et engagements de la société tels qu'ils apparaissent sur la situation comptable arrêtée et vérifiée en date du 30 décembre 2002.

A son actif:

les actifs immobilisés pour un montant total net de 508.059,11 EUR.

la totalité des actifs circulants pour un montant total de 3.220,86 EUR.

A son passif:

la totalité des dettes à plus d'un an pour un montant de 190.095,44 EUR.

la totalité des dettes à moins d'un an pour un montant de 202.915,60 EUR.

les provisions pour risques et charges pour un montant de 97.891,85 EUR.

2.3 La société absorbante dénommée AGND, société anonyme dont le siège restera établi à Walcourt, place des Combattants, 4, aura comme objet social:

De réaliser l'importation et l'exportation ainsi que toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits ou marchandises.

La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant notamment l'achat, l'échange et la vente, la constitution, la création, la transformation, la mise en valeur et l'exploitation, la prise en location de toutes propriétés en Belgique et à l'étranger, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative. La société peut réaliser son objet social soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par souscription ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

Elle aura également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés belge ou étrangère, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elles possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêt, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières et civiles, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

La société a pour objet la réalisation de toutes opérations relatives à la promotion immobilière, à l'activité d'agence immobilière, d'administrateur de biens, de marchand de biens, à la prise et la remise de fonds de commerce, l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur de lotissement, d'exploitation, la location et l'affermage de tous immeubles non bâtis.

Elle a également pour objet d'octroyer des conseils de type financier, technique, commercial ou administratif dans le sens le plus large, à l'exception d'avis concernant les placements ou dépôt d'argent; octroyer aide et service, direct ou indirect, au plan administratif et financier, vente, production, gestion générale; octroyer toutes prestations de service et l'exécution de toute mission, sous forme d'étude d'organisation, expertises, actes techniques et conseils ou autres concernant à n'importe quel niveau de but social. Elle peut réaliser son but social aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, de toutes les façons et manières qui lui sembleront la meilleure. Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés. Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession. La société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

Cette société se verra donc apporter tous les éléments d'actif et de passif de la société actuelle CF INVEST BENELUX à fusionner par absorption tel que précisé dans l'article 2.2 ci-avant.

Enfin tous les autres droits et engagements de la société actuelle S.A. CF INVEST ne faisant pas l'objet de comptabilisation, tous les contrats non expressément listés sont transférés à la société AGND société absorbante.

3. Date à laquelle les opérations de la société actuelle S.A. INVEST BENELUX à fusionner par absorption seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société bénéficiaire, c'est-à-dire S.A. AGND

La société CF INVEST BENELUX actuelle a arrêté une situation comptable au 30 décembre 2002.

Toutes les opérations effectuées par la société CF INVEST BENELUX (actuelles) à partir du trente et un décembre 2002 devront être considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante AGND, société anonyme.

4. Rapport d'échange

Compte tenu de la valeur comptable arrêtée au 30 décembre 2002 de chacune des entités, il sera accordé aux actionnaires de la société CF INVEST BENELUX, 2 actions nouvelles à créer de la société AGND contre 25 actions de la société CF INVEST BENELUX.

5. Avantages particuliers attribués aux membres du Conseil d'Administration de AGND actuel

Aucun avantage particulier ne leur est attribué: de par la fusion, les administrateurs et commissaire aux comptes de la société anonyme CF INVEST seront démissionnaires.

6. Emoluments spéciaux attribués au Réviseur d'entreprises

Pour l'établissement de son rapport écrit sur base de la situation active et passive arrêtée au 30 décembre 2002 et jointe en annexe, sur le projet de fusion exigé par l'article 261 alinéa 2 du code des sociétés, une requête sera déposée auprès du Tribunal de Commerce de Dinant avec proposition de nommer Madame Annick Dumont Bossaert

7. Régime fiscal de la fusion

La fusion de la société AGND actuelle se réalisera en exemption d'impôts directs par l'application de la loi du 21 décembre 2001 et de l'article 11 de la directive modifiée 69/335/CEE du 17 juillet 1969 dont elle réunit les critères.

Dans ce contexte, la fusion par absorption répond à des besoins légitimes de caractère financier et économique.

La fusion sera effective après vote des assemblées générales respectives des sociétés au vu des éléments de fusion et du rapport du réviseur et elle ne pourra être entérinée que après le délai légal d'opposition commençant à courir à partir de la publication du journal officiel.

Luxembourg, le 15 mars 2003.

Le Conseil d'Administration / Le Conseil d'Administration

AGND / CF INVEST BENELUX

A. Guyaux, A. Guyaux, S.A.G.L. INVEST / A. Guyaux, C. Duterme

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05321. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011936.2/000/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

COMPTOIR FONCIER INVEST BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.679.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 mars 2003

Le conseil d'administration s'est réuni le 15 mars 2003 sur l'ordre du jour suivant:

Projet de fusion entre la société CF INVEST BENELUX S.A., société absorbée, et la société anonyme AGND, société absorbante.

Le projet de fusion sera basé sur une situation comptable arrêtée et vérifiée en date du 30 décembre 2002.

Le bilan de fusion portera donc sur la consolidation des deux bilans par apport de l'intégralité des actifs et du passif de la société CF INVEST BENELUX S.A. à la société AGND S.A., tous les actes, engagements comptables et financiers n'étant pas comptabilisés à la date de l'arrêté, seront repris dans leur intégralité par la société AGND S.A.

Première résolution

Il est décidé de demander à la société AGND S.A. de déposer une requête auprès du Tribunal de Commerce de Dinant concernant la nomination d'un réviseur chargé d'établir la validation des comptes et le rapport concernant la fusion/absorption entre la société CF INVEST BENELUX S.A., société absorbée, et la société AGND S.A., société absorbante.

L'assemblée générale sera convoquée dans les trois semaines qui suivent le dépôt du réviseur chargé de la fusion pour accepter ou rejeter le projet proposé par le conseil d'administration de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée par le Président.

Luxembourg, le 15 mars 2003.

Le Conseil d'Administration

CF INVEST BENELUX

A. Guyaux / C. Duterme

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05320. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011938.2/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2003.

ALLIED ARTHUR PIERRE, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 24.402.

Acte constitutif publié à la page 11085 du Mémorial C n° 233 du 14 août 1986.

Comme suite à la décision prise sous seing privé lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 décembre 2001, conformément à l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012708.3/1026/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

**FIM LUXEMBOURG S.A., FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.707.

L'an deux mille trois, le onze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. en abrégé FIM LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63.707, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 25 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 280 du 25 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wagner, ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Lienart, juriste, demeurant à Bruxelles.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-François Fortemps, économiste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital à concurrence de soixante-huit mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et vingt-neuf cents (EUR 68.979,29) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,-) à celui d'un million trois cent huit mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et vingt-neuf cents (EUR 1.308.979,29), par la création et l'émission de dix-neuf mille six cent onze (19.611) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

2.- Renonciation des actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., par apport en nature.

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-huit mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et vingt-neuf cents (EUR 68.979,29) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quarante mille euros (EUR 1.240.000,-) à celui d'un million trois cent huit mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et vingt-neuf cents (EUR 1.308.979,29) par la création et l'émission de dix-neuf mille six cent onze (19.611) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des dix-neuf mille six cent onze (19.611) actions nouvelles, la société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

Troisième résolution

Est intervenue à l'instant:

La BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.,
ici représentée par Monsieur André Hoffmann, Luxembourg,
en vertu d'une procuration délivrée,

laquelle par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux dix-neuf mille six cent onze (19.611) actions nouvellement émises et déclare libéré les actions par l'apport de sa branche d'activité «Asset Management», dont la consistance est plus amplement décrite dans un document qui, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes.

Cet apport, effectué à la valeur comptable, a été autorisé par le Conseil d'Administration de la société BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. Cette autorisation après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

L'apport ainsi que les modes d'évaluation adoptés sont décrits dans un rapport établi par BILLON ET ASSOCIES, ayant son siège à L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch en date du 11 mars 2003, qui contient les indications prévues à l'article 26-1 (3) de la loi et dont les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion

501 Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the par value of the shares to be issued.

502 This report is solely for purposes of articles 26-1 and 32-1 of the amended law of August 10, 1915 and may be submitted to the Board of Directors, the shareholders of the Company, the instrumenting notary and the relevant authorities. The report may not be used for any other purpose or be distributed to any other parties. It should not be included or referred to in any document or publication, other than the resolution increasing the capital and the appropriate notarial deed, without our prior consent.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de la société.»

Ledit rapport, restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social.

Le capital social de la société est fixé à un million trois cent huit mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et vingt-neuf cents (EUR 1.308.979,29), divisé en vingt-quatre mille six cent onze (24.611) actions sans valeur nominale.»

Frais

En raison de l'apport d'une branche d'activité d'une société ayant son siège au Luxembourg, en contrepartie de l'émission de nouvelles actions les parties se prévalent de l'exemption du droit d'apport prévue par l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Y. Wagner, D. Lienart, J.-F. Fortemps, A. Hoffmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 mars 2003, vol. 423, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2003.

H. Hellinckx.

(009097.4/242/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

FIM LUXEMBOURG S.A., FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mars 2003.

H. Hellinckx.

(009098.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2003.

CINDERELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5555 Remich, 17, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 80.577.

Compte-rendu de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars 2003

La soussignée, et agissant en sa qualité d'associée unique voire de gérante technique de la société à responsabilité limitée CINDERELLA établie et ayant son siège social à L-5555 Remich, 3, place du Marché, certifie par la présente de transférer le siège social à L-5555 Remich, 17, place du Marché, à la date du 1^{er} mars 2003.

Fait en double exemplaire à Remich, le 1^{er} mars 2003.

A. Fisch.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012149.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

SigmaKalon LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités am Syrdall.
R. C. Luxembourg B 92.000.

In the year two thousand and three. On February twenty-sixth.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

The company SigmaKalon LUXCO S.C.A., a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activités am Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

here represented by Mrs. Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on the 26 of February 2003.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of SigmaKalon LUXCO 2, S.à r. l., a société à responsabilité limitée, not yet filed with Luxembourg Trade and Companies' Register, having its registered office at 5, Parc d'Activités am Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 20 of February 2003, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (hereafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital from its current value of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to sixty-one thousand nine hundred twelve thousand and five hundred euro (EUR 61,912,500) through the issue of two million four hundred seventy-six thousand (2,476,000) shares, having a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each.

All of the two million four hundred seventy-six thousand (2,476,000) shares have been subscribed by SigmaKalon LUXCO S.C.A., prenamed at a total price of sixty-one thousand nine hundred twelve thousand and five hundred Euro (EUR 61,912,500.-).

The whole amount of sixty-one million nine hundred thousand euro (EUR 61,900,000.-) is allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of:

one thousand and one (1,001) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each of SigmaKalon (BC) UK Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, and having its registered office at Broadwalk House, 5 Appold Street, London EC2A 2HA, and being recorded under the registration number 04610792. SigmaKalon (BC) UK Limited has a total share capital of one thousand and one euro (EUR 1,001.-), represented by one thousand and one (1,001) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

two million nine hundred thirty-seven thousand (2,937,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each of SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 10, rue Henri-Sainte-Claire-Deville, F-92565 Reuil-Malmaison, Cedex France, and being recorded under the registration number 444 604 219. SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS has a total share capital of two million nine hundred thirty-seven thousand euro (EUR 2,937,000.-), represented by two million nine hundred thirty-seven thousand (2,937,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

seventy-five thousand (75,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each of SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands,

having its registered office at De Boelelaan 7 Officia I, 1083HJ Amsterdam, The Netherlands, and being recorded under the registration number 34181858. SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V. has a total share capital of seven million five hundred thousand euro (EUR 7,500,000.-) represented by seventy-five thousand (75,000) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each;

Has been produced to the undersigned notary the proof of the existence and of the total value of seven million five hundred thousand and one Euro (EUR 7,500,001.-) of the contributed shares of SigmaKalon (BC) UK Limited by a certificate signed by the director of SigmaKalon (BC) UK Limited, Mr Serge Walid Sarkis, as at February 25, 2003 in Paris.

Has been produced to the undersigned notary the proof of the existence and of the total value of seven million five hundred thousand Euro (EUR 7,500,000.-) of the contributed shares of SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS by a certificate signed by the duly representatives of SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS, as at February 25, 2003.

Has been produced to the undersigned notary the proof of the existence and of the total value of forty-six million nine hundred thirty-seven thousand Euro (EUR 46,937,000.-) of the contributed shares of SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V., by a certificate signed by the president of SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V., Mr Serge Walid Sarkis as at February 25, 2003.

All the aforementioned shares are at the disposal of the company.

Second resolution

As a consequence of the increase of capital, article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The Company's share capital is set at sixty-one million nine hundred and twelve thousand and five hundred Euro (EUR 61,912,500.-) represented by two million four hundred seventy-six thousand and five hundred (2,476,500) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred euros (€ 6,500).

Capital duty exemption request

Considering that through the present contribution, the Company obtains 100% of the share capital of SigmaKalon (BC) UK Limited, SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS and SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V., these companies having each their registered office in an European Union Member State, the Company requests under Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Whereof the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et trois, le vingt-six février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société SigmaKalon LUXCO S.C.A., une société dûment constituée et existant sous les lois du Luxembourg, et ayant son siège social à 5, Parc d'Activités am Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

ici représentée par Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration soins seing privé donnée en date du 26 février 2003,

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée SigmaKalon LUXCO 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, Parc d'Activités am Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 février 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de douze mille et cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à soixante et un million neuf cent douze mille et cinq cents euros (EUR 61.912.500,-) par l'émission de deux millions quatre cent soixante-seize mille (2.476.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

L'intégralité des deux millions quatre cent soixante-seize mille (2.476.000) parts sociales a été souscrite par SigmaKalon LUXCO S.C.A., prénommée, à un prix total de soixante et un million neuf cent mille euros (EUR 61.900.000,-).

Le montant intégral de un million neuf cent mille euros (EUR 61.900.000,-) a été affecté au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué de:

mille et une (1.001) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune de SigmaKalon (BC) UK Limited, une société constituée selon lois d'Angleterre et de Wales, ayant son siège social à Broadwalk House, 5 Appold Street, London EC2A 2HA, Royaume-Uni, et étant enregistrée sous le numéro 04610792. SigmaKalon (BC) UK Limited a un capital social de mille et un euros (EUR 1.001,-), représenté par mille et une (1.001) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

deux millions neuf cent trente-sept mille (2.937.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune de SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS, une société constituée selon lois de France, ayant son siège social à 10, rue Henri-Sainte-Claire-Deville, F-92565 Rueil-Malmaison, Cedex France et étant enregistrée sous le numéro 444 604 219. SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS a un capital social de deux millions neuf cent trente-sept mille euros (EUR 2.937.000,-), représenté par deux millions neuf cent trente-sept mille (2.937.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

soixante-quinze mille (75.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune de SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V., une société constituée selon lois des Pays-Bas, ayant son siège social à De Boelelaan 7 Officia I, 1083HJ Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée sous le numéro 34181858. SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V. a un capital social de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

A été soumise au notaire soussigné, la preuve de l'existence et de la valeur de sept millions cinq cent mille et un euros (EUR 7.500.001,-) euros des actions contribuées de SigmaKalon (BC) UK Limited par un certificat dûment signé par les représentants légaux de SigmaKalon (BC) UK Limited daté du 25 février 2003.

A été soumise au notaire soussigné, la preuve de l'existence et de la valeur de quarante six mille neuf cent trente-sept mille euros (EUR 46.937.000,-) des actions contribuées de SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS par un certificat dûment signé par les représentants légaux de SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS daté du 26 février 2003.

A été soumise au notaire soussigné, la preuve de l'existence et de la valeur de sept millions cinq cent mille et un euros (EUR 7.500.001,-) des actions contribuées de SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V. par un certificat dûment signé par les représentants légaux de SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V. daté du 26 février 2003.

Toutes les actions prémentionnées sont à la disposition de la société.

Deuxième résolution

A la suite des deux augmentations de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de soixante et un million neuf cent douze mille et cinq cents euros (EUR 61.912.500,-) représenté par deux millions quatre cent soixante-seize mille cinq cents (2.476.500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille cinq cents euros (€ 6.500,-).

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que par le présent apport, la Société obtient 100% du capital social de SigmaKalon (BC) UK Limited, SigmaKalon (BC) HOLDCO SAS et de SigmaKalon (BC) NETHERLANDS B.V., ces sociétés ayant chacune pour lieu de gestion effective et/ou pour siège statutaire un des pays membres de l'Union européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2003, vol. 886, fol. 35, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2003.

F. Kessler.

(009722.3/219/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

SigmaKalon LUXCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités am Syrdall.

R. C. Luxembourg B 92.000.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, en date du 26 février 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2003.

F. Kessler.

(009724.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2003.

REGILUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.533.

Sur décision de l'associé unique en date du 24 janvier 2003, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 février 2003.

Pour REGILUX INVESTMENTS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012732.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

IT MASTERS INTERNATIONAL S.A., INFORMATION TECHNOLOGY MASTERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 62.133.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mars 2003 que:

- 1) MM. Philippe Moitroux, Jean-Marc Triron, Bernard Lemerrier et la société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la Société,
- 2) que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs avec effet immédiat:
 1. M. Stephen B. Solcher, Vice President, Treasurer, demeurant à 4226 Whitman, Houston, Texas 77042 USA,
 2. M. John W. Cox., Vice President - Chief Financial Officer and Chief Accounting Officer, demeurant à 4030 Swarthmore Street, Houston, Texas, 77005 USA,
 3. M. Stephen I. Griffiths, Vice President Finance - EMEA, demeurant à Frans van Mierisstraat 87, 1071 RN Amsterdam, Pays-Bas.

Le mandat des administrateurs expirera à l'issue de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012121.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

WÜRTH REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.463.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00366, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012122.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

HK FASHION PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.502.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04905, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour HK FASHION PARTNERS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(012153.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

MEGA ENVIRONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 65.297.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 février 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012201.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Barblé.

Constituée le 22 novembre 1991 par acte du notaire Beck, domicilié à Echternach, reconnue comme établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 25 janvier 1992.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2002

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Appareil et équipements.....	84.213,25	
Réalisable et disponible.....	873.148,48	
	<u>957.361,73</u>	<u>957.361,73</u>

ETAT DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2002

	<i>EUR</i>
Dons et autres allocations au 31 décembre 2001.....	955.216,77
Dons particuliers en 2002.....	241.434,15
Dons Divers + Bourses.....	117.126,15
Succession Huss et Mack.....	56.262,97
Intérêts bancaires.....	394.120,12
Total:.....	<u>1.764.160,16</u>
Dépenses 2002.....	891.011,68
Dons et autres allocations au 31 décembre 2002.....	<u>873.148,48</u>

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2002

- M. Mario Dicato, médecin, Mamer, président
 - M. Joseph Freilinger, psychologue, Luxembourg
 - M. François Hentges, médecin, Strassen, vice-président
- tous de nationalité luxembourgeoise

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012140.2/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

DB FINANCE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 34.631.

Société anonyme constituée sous la dénomination de CL BELGIUM-FINANCE, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 410 du 6 novembre 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 840 du 11 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00124, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

DB FINANCE (LUXEMBOURG)

Société Anonyme

Signatures

(012158.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

TRICAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.228.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012711.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

GLENELG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 11.500,- USD.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 82.400.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 31 octobre 2002 que:

- le siège social a été transféré avec effet immédiat au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), demeurant au 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat. Décharge lui a été donnée pour l'exécution de son mandat au 31 octobre 2002;
- Madame Catherine Koch, directeur de société, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), demeurant au 38-40 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, a été nommée à la fonction de gérant de la société avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.
- En conformité avec l'article 11, 4^{ème} paragraphe de l'acte de constitution, la société sera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Münsbach, le 31 mars 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012163.3/556/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

GAMIRCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.492.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 mars 2003

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003:

Conseil d'Administration

- MM. Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Bernard Huppert, dirigeant d'entreprises, demeurant à Reinach (Suisse), administrateur;
Pierluigi Zanaboni, dirigeant d'entreprises, demeurant à Saronno (Italie), administrateur;

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

GAMIRCO S.A., Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012232.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

GAMIRCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

GAMIRCO S.A., Société anonyme

Signatures

Administrateurs

(012237.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PIRELLI FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.400.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 février 2003

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'Administration

MM. Dario Taglioretti, dirigeant, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Pierluigi Zanaboni, dirigeant, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012229.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

PIRELLI FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.400.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD00403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(012227.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

T & M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 74.422.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour T & M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(012696.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

PARTICIPATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.990.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(012740.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

OPUSCULES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.077.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00279, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour OPUSCULES S.A., Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(012697.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.582.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00285, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme

S. Plattner

Administrateur

(012701.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

PLASTICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.457.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00287, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour PLASTICHEM S.A., Société Anonyme

M. Juncker

Administrateur

(012703.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

EUROPEAN INVESTMENT TARGET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.341.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société EUROPEAN INVESTMENT TARGET S.A.H., établie et ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.341 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 mars 2003 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte la démission de la société DUET FIDEI LTD du poste d'administrateur et la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. à ce même poste.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUCONCEPT, S.à r.l., du poste de commissaire aux comptes et nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce même poste.

L'assemblée accepte le transfert du siège social de la société du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012926.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

GALILEO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.449.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00288, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour GALILEO S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(012705.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

GALILEO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.449.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00290, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour GALILEO S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(012704.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

PARSIFLOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 10.316.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00292, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour PARSIFLOR, Société Anonyme Holding

G. Fasbender

Administrateur

(012706.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

PARFUMS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.260.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012715.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BARILLA NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 79.123.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012717.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

ENFACE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.757.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00299, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour ENFACE S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(012710.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

ENFACE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.757.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00296, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour ENFACE S.A., Société Anonyme Holding

F. Claeys

Administrateur

(012709.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

T & M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 74.422.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00301, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour T & M HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(012713.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

WALSINGHAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.811.

Le bilan au 5 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012718.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

WATERFRONT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 87.757.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(012720.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

SEPIMEL S.A., SOCIETE EUROPEENNE POUR LES INVESTISSEMENTS MECANIQUES ET ELECTRIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 22.553.

L'an deux mille trois, le douze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE POUR LES INVESTISSEMENTS MECANIQUES ET ELECTRIQUES S.A., en abrégé SEPIMEL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 février 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 79 du 18 mars 1985.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 4 avril 2002, numéro 523.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé E.D.H.E.C, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, Juriste, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Doubet, Juriste, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille cinq cents (3.500) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de un million cinq cent trente mille huit cent soixante-cinq euro (EUR 1.530.865,-), en vue de le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent trente-cinq euro (EUR 37.135,-) à un million cinq cent soixante-huit mille euros (EUR 1.568.000,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des trois mille cinq cents (3.500) actions existantes, pour la porter de son montant actuel de dix euro et soixante et un cents (EUR 10,61) à quatre cent quarante-huit euro (EUR 448,-), et à libérer par incorporation de résultats reportés disponibles.

2.- Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

3.- Transfert de l'adresse du siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de un million cinq cent trente mille huit cent soixante-cinq euro (EUR 1.530.865,-), en vue de le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent trente-cinq euro (EUR 37.135,-) à un million cinq cent soixante-huit mille euros (EUR 1.568.000,-), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale des trois mille cinq cents (3.500) actions existantes, pour la porter de son montant actuel de dix euro et soixante et un cents (EUR 10,61) à quatre cent quarante-huit euro (EUR 448,-).

L'augmentation du capital se fait par incorporation de résultats reportés disponibles ainsi qu'il résulte d'une situation comptable au 31 décembre 2002.

laquelle situation restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million cinq cent soixante-huit mille euros (EUR 1.568.000,-), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions avec une valeur nominale de quatre cent quarante-huit euro (EUR 448,-) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte, s'élève approximativement à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Winandy, T. Grosjean, J.-H. Doubet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 mars 2003, vol. 424, fol. 6, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} avril 2003.

H. Hellinckx.

(012977.4/242/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

SEPIMEL S.A., SOCIETE EUROPEENNE POUR LES INVESTISSEMENTS MECANIKES ET ELECTRIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 22.553.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} avril 2003.

H. Hellinckx.

(012978.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 71.800.

Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(013008.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 71.800.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(013006.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 71.800.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(013005.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

WILLIE LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.
H. R. Luxemburg B 92.461.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend drei, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Frau Esther Willie, geborene Schackmann, Kauffrau, wohnhaft in D- 66557 Illingen, Steinertshaus 19.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung WILLIE LUX, S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand Baustahlarmierungsarbeiten.

Die Gesellschaft kann ferner alle Geschäfte tätigen, industrieller, handels- oder zivilrechtlicher Natur, welche direkt oder indirekt in Verbindung mit dem Gesellschaftszweck stehen oder welche zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebzig euro (EUR 125,-), welche integral durch Frau Esther Willie, geborene Schackmann, Kauffrau, wohnhaft in D-66557 Illingen, Steinertshaus 19, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt, sodass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

TITEL III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann soviel Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr acht hundert fünfzig Euro (EUR 850,-).

Erklärung

Die Komparentin erklärt, daß der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung hat die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

a) zur Geschäftsführerin der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Frau Esther Willie, geborene Schackmann, Kauffrau, wohnhaft in D-66557 Illingen, Steinertshaus 19

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der alleinigen Geschäftsführerin rechtskräftig vertreten.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5531 Remich, 16a, route de l'Europe.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Willie, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 mars 2003, vol. 354, fol. 73, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 2. April 2003.

H. Beck.

(013017.3/201/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

RECREATION & SPORTINVEST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 40.338.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012721.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BHARTIYA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 69.964.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2003.

Signature.

(012724.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BREEF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.204.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00302, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour BREEF S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(012722.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BREEF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.204.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00305, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour BREEF S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(012719.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BREEF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.204.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Pour BREEF S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(012716.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

**VIA PRIMATICCIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MILAN PORTFOLIO TWO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.501.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature.

(012725.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

COUNTRY PARADISE DESIGN AND CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.446.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012727.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BCD TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.558.

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 février 2003:
a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de ARTHUR ANDERSEN, la société:
DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg sous le numéro B 67.895.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour BCD TECHNOLOGY S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012733.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

LARGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.596.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société LARGO INVESTMENTS S.A., inscrite au R. C. nu-
méro B n° 62.596 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domici-
liation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliaire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012734.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

KOMIASHI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 30.760.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société KOMIASHI S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 30.760
et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de
permettre à la société de changer de domiciliaire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012735.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.458.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société GOGO HOLDING INTERNATIONAL S.A., inscrite
au R. C. numéro B n° 38.458 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat
de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliaire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012737.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

IIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.583.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société IIG HOLDING S.A., inscrite au R. C. numéro B
n° 54.583 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et
ce afin de permettre à la société de changer de domiciliaire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012738.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.818.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A., établie et ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.818 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 3 mars 2003 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte la démission de Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul du poste d'administrateur et la nomination de M. Alain Schibl à ce même poste.

L'assemblée accepte la démission de Maître Alain Lorang du poste d'administrateur et la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. à ce même poste.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUCIAIRE SCHILTZ S.A. du poste de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce même poste.

L'assemblée accepte le transfert du siège social de la société du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée accepte le transfert d'une action détenue par Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul au profit de M. Alain Schibl.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 3 mars 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012923.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

INVESTMENTS FORUS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.052.

D'un commun accord entre Maître Henon Christel et la société INVESTMENTS FORUS S.A., inscrite au R. C. numéro B n° 66.052 et établie au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, il a été décidé de résilier le contrat de domiciliation et ce afin de permettre à la société de changer de domiciliataire avec effet au 23 décembre 2002.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05545. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012739.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BRE/THAMES EXCHANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.758.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(012827.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

TONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.493.

Suite à l'Assemblée Générale Statutaire du 10 février 2003, le siège social de la société est transféré du 12-16, avenue Monterey au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour TONE S.A.

J. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012743.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BCD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 62.130.

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 février 2003:
a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de ARTHUR ANDERSEN, la société:
DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite de registre de commerce et des sociétés de
Luxembourg sous le numéro B 67.895.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour BCD HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012736.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BERTON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.666.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00154, a été
déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012835.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

S.H.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 78.447.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01112, a été déposé au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(012811.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

S.H.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 78.447.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 24 mars 2003 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes arrêté au 31 décembre 2002;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Xaviert Hubert,

Madame Nathalie Duberga,

Société à responsabilité limitée RATIO SERENITY,

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, AGIS, S.à r.l.,

pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour S.H.D. S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012813.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

BRE/NICOLAUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.233.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(012819.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

CLUBSTONE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 75.836.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Signature.

(012857.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

LAMBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 62.911.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(013015.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

LAMBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 62.911.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, réf. LSO-AC05431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Pour la Société

FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l.

Le Domiciliataire

Signature

(013009.3/815/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.
